



Recourt sur vice cache lors d un achat de maison

Par **decats fabrice**, le **30/10/2011** à **22:07**

Bonjour,

je viens d acquerir une maison ,une 1930, on me la vendua vec le tout a l egout escrit noir sur blanc sur l acte du notaire plus sur le compromis de vente

aujourd hui je suis en train de la renover je modifie mon evacuations de cuisine je m apercoie que celle ci se rejette dans une fosse donc je fais venir une societe d assainissement plus un gars de la C.U.D.L les deux service me certifie que je e suis pas relie au tout a l egout

quelle sont les recours que j ai pour faire valoir mais droit et d avoir c dit travaux realise

merci d avance

Par **cocotte1003**, le **31/10/2011** à **04:52**

Bonjour, puisque le bien n'est pas conforme à ce qui est prévu et que le soucis se situe à un niveau impossible à vérifier lors de l'achat, vous pouvez envoyer une LRAR à l'ancien propriétaire afin qu'il prenne en charge le travaux à réaliser.Regardez dans vos contrats d'assurance si vous n'avez pas une assurance juridique pour vous assiste. Avant d'aller plus loin dans vos travaux, faites constater par huissier le problème, cordialement